RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3Nords
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 69 rue Grande – 77430 Champagne-sur-Seine
107 455 693 RCS Melun

Champagne-sur-Seine,
Le 5 novembre 2026

Procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2026

Constitution de l'assemblée

Le 5 novembre 2026, à 9h, les associés de la société 3Nords se réunissent en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation de la gérance adressée le 15 octobre 2026.

Sont présents personnellement :

- **Madame Agnès LE FOULGOC**, demeurant [redacted] associée titulaire de 255 parts sociales, représentant 255 voix ;
- **Monsieur Emmanuel MARCADET**, demeurant 69 rue Grande, 77430 Champagne-sur-Seine, associé titulaire de 245 parts sociales, représentant 245 voix.

Les deux associés détiennent ensemble les 500 parts sociales de 10 euros composant l'intégralité du capital social, soit 500 voix.

Madame Agnès LE FOULGOC préside la séance en sa qualité de gérante associée. Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour et documents soumis

L'ordre du jour porte sur :

1. la reprise des engagements souscrits pour le compte de 3Nords en formation et identifiés dans l'état annexé ;
2. le report de la première clôture au 31 décembre 2027, la modification corrélative de l'article 11 des statuts et les formalités consécutives.

Les documents soumis comprennent les statuts en vigueur, le Kbis, la convocation, le rapport et les deux projets de résolutions, le projet de statuts actualisés, ainsi que l'état détaillé des engagements proposés à la reprise en annexe 1, et ses justificatifs, notamment le contrat signé le 22 juin 2026, ses annexes contractuelles et les habilitations du 28 juin 2026.

La présidente expose que l'activité a commencé le 22 juin 2026 pour le compte de 3Nords en formation. La reprise juridique des engagements et le report de clôture sont soumis à l'examen des associés. La personnalité morale demeure acquise au 5 août 2026 ; le vote ne vaut pas validation des écritures, des déclarations ni d'une ouverture statutaire antérieure à l'immatriculation.

Résumé des échanges intervenus en séance : les associés examinent les éléments présentés et leurs échanges confortent le report de la première clôture, et la reprise des engagements souscrits pour le compte de 3Nords en formation. Après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

Première résolution - Reprise des engagements de la société en formation (partie ordinaire)

Après examen de l'annexe 1 jointe au présent PV, l'assemblée décide expressément la reprise par 3Nords, conformément à l'article L. 210-6 du Code de commerce et à l'article 6 du décret du 3 juillet 1978, des engagements conclus avant le 5 août 2026 qui y sont désignés : contrat de prestation signé le 22 juin 2026, annexes et habilitations du 28 juin 2026, ainsi que les autres actes renseignés et soumis au vote. Les engagements repris sont réputés souscrits dès l'origine par la société, avec les droits et obligations qui en résultent.

Résultat du vote : 500 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution - Première clôture et modification de l'article 11 (partie extraordinaire)

L'assemblée générale décide de reporter la clôture du premier exercice social du **31 décembre 2026 au 31 décembre 2027**.
En conséquence, l'article 11 des statuts est remplacé par le texte suivant :
"Article 11 – Exercice social
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Par exception, le premier exercice social commence à l'immatriculation de la société, le 5 août 2026, et se termine le 31 décembre 2027. Il comprend également les opérations résultant des engagements souscrits pour le compte de la société en formation depuis le commencement d'activité déclaré au 22 juin 2026, et repris par celle-ci."

La gérante accomplira les formalités consécutives à cette modification.

Résultat du vote : 500 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adoptée à l'unanimité

Clôture et signatures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h

À Champagne-sur-Seine, le 5 novembre 2026

Agnès LE FOULGOC
Gérante, associée et présidente de séance
Signature :



Emmanuel MARCADET
Associé
Signature :

